

## ORIENTATIONS 2016-2017

L'activité de l'année 2016-2017 sera marquée par :

- La poursuite de la mise en œuvre des orientations de formation 2012-2018 ;
- Le début de la mise en œuvre du Plan stratégique 2016-2020 ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la procédure de gestion de la formation et de l'outil FormElie.

Formiris :

- Participera, en tant qu'organisme national de L'Enseignement catholique, aux réflexions et aux travaux initiés en son sein ;
- Poursuivra son travail en liaison avec le département éducation et avec le département ressources humaines du SGEC ;
- Garantira auprès du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le suivi des conventions de formation continue et de formation initiale ;
- Poursuivra le développement de ses relations avec la DGESCO du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour renforcer l'articulation de ses dispositifs de formation avec les priorités éducatives du Ministère.

Dans le cadre de sa responsabilité de formation, Formiris :

- Mettra en œuvre les objectifs du Plan stratégique 2016-2020 sur les champs de la responsabilité de formation et du conseil en formation ;
- Précisera et clarifiera la procédure d'élaboration des orientations dans l'objectif de la construction des orientations 2019 - 2025 ;
- Elaborera un plan global de programmation de la formation à partir des orientations 2012-2018 ;
- Poursuivra le développement progressif de l'évaluation pour gagner en qualité dans le processus de programmation et d'achat de formation ;
- Poursuivra le travail de partenariat engagé avec les organismes de formation, les chefs d'établissement et les chargés de mission ;
- Développera la mise en œuvre de dispositifs de formation ouvertes et à distance ;
- Poursuivra la réflexion sur la politique fédérale relative aux frais annexes et la revalorisation de sa contribution.

Dans le cadre de son fonctionnement, Formiris :

- Poursuivra le plan de professionnalisation de ses salariés avec une dimension fédérale ;
- Définira une politique de communication fédérale faisant toute sa place à la communication des Associations territoriales ;
- Veillera à réduire le coût des instances, commissions et groupes de de travail ;
- Etudiera comment, dans une vision fédérale, assurer pleinement la mise en œuvre des fonctions supports dans la totalité des structures tout en veillant à limiter les redondances, renforcer la mutualisation et construire de véritables pôles experts fédéraux.